

## Permis F : admission provisoire ou exclusion durable ?

Récif, Bel Horizon, La Joliette, Vivre Ensemble, Droit de Rester Neuchâtel, Migr'action et l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE romand) organisent la venue d'une exposition de photographies, témoignages et courts métrages sur les personnes admises à titre provisoire en Suisse romande.

Les photographies seront présentées en ville de la Chaux-de-Fond et de Neuchâtel ainsi qu'à l'Université de Neuchâtel.

### Exposition à La Chaux-de-Fonds 5-10 septembre

Place du 14 Juin (à côté de l'arrêt de bus « Versoix » à la rue du Versoix)

### Exposition à Neuchâtel 11-16 septembre

Rue de l'Hôpital, aux abords de la Fontaine de la Justice

### Exposition à l'Université de Neuchâtel

19-21 septembre  
Av. du 1<sup>er</sup>-Mars 26

Les courts-métrages seront présentés lors de deux soirées dans chaque ville et accompagnés d'une intervention de la coordinatrice de l'Observatoire ainsi que d'un·e professionnel·le travaillant avec les personnes admises à titre provisoire en Suisse. Un apéro sera offert à l'issue de la soirée.

### Mardi 5 septembre à La Chaux-de-Fonds à 20h

Centre de Culture ABC, 1<sup>er</sup> étage  
Rue du Coq 11  
2300 La Chaux-de-Fonds

*Présentation par Madame Mélissa Llorens,  
coordinatrice de l'ODAE*

*Intervention de Monsieur François Konrad,  
assistant social au Centre Social Protestant*

### Mardi 12 septembre à Neuchâtel à 19h00

La Mairie  
Rue du Neubourg 20  
2000 Neuchâtel

*Présentation par Madame Mélissa Llorens,  
coordinatrice de l'ODAE*

*Intervention de Madame Tosca Doess,  
assistante sociale à Caritas*

Vous pouvez lire le [communiqué de presse](#) ci-dessous. Nous vous transmettons également :

- Le [rapport Permis F : admission provisoire ou exclusion durable ?](#)
- Le [dépliant de témoignages](#)

Contact :  
Mélissa Llorens, coordinatrice de l'ODAE romand  
022 310 57 30 - 079 738 80 14  
[melissa.llorens@odae-romand.ch](mailto:melissa.llorens@odae-romand.ch)

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Permis F : admission provisoire ou exclusion durable ?

Neuchâtel, le 4 septembre 2017

La Suisse compte environ 39'000 personnes titulaires d'une admission provisoire (permis F). Il s'agit de personnes qui ne remplissent pas les critères pour obtenir l'asile (être personnellement persécuté « en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques », art. 3 de la loi sur l'asile), mais dont le renvoi ne peut être exécuté. Dans la majorité des cas, l'admission provisoire est octroyée en raison de la situation de guerre ou de violences dans le pays d'origine.

Contrairement à ce que laisse penser le terme « provisoire », les titulaires de ce statut restent durablement voire définitivement en Suisse. Près de la moitié des personnes détentrices d'un permis F le sont depuis 7 ans ou plus

et peuvent obtenir un permis B par la suite à certaines conditions.

Les réalités que recouvre ce permis sont largement méconnues du public : à qui est-il octroyé ? Quelles sont les restrictions qu'il implique sur la vie des personnes concernées ? Cette exposition, fondée sur plusieurs cas concrets et témoignages récoltés dans les différents cantons romands, illustre les parcours des personnes concernées et l'impact de leur titre de séjour sur leur vie. Il s'agit notamment de montrer les conséquences de ce statut sur l'accès à l'emploi, sur la liberté de mouvement, sur la vie familiale, et sur plusieurs démarches de la vie quotidienne. Il importe également de faire connaître l'impact sur le plan psychologique et le ressenti des personnes concernées.

Faire connaître cette réalité en donnant la parole aux premiers concernés est un pas nécessaire dans la reconnaissance de leur rôle dans la société et dans la lutte contre les préjugés et la xénophobie parfois exprimés à leur égard. Ceci est d'autant plus important au regard de l'actualité politique en ce qui concerne ce statut. Suite au [rapport du Conseil fédéral](#) du 12 octobre 2016 intitulé « Admission provisoire et personnes à protéger : analyse et possibilités d'action », la [Commission des institutions politiques du Conseil des Etats a rejeté la proposition](#) de remplacer l'admission provisoire par un nouveau statut de protection le 29 août 2017. En outre, le 1<sup>er</sup> juin 2017, le Conseil national a accepté deux motions de l'UDC et du PLR visant l'interdiction générale de voyager des personnes admises à titre provisoire.

Par l'organisation de deux soirées et une exposition publique, différentes associations neuchâteloises ouvrent le débat et invitent la population à s'informer sur la réalité de vie peu connue des détenteurs/trices de permis F.

#### CONTACT

Mélissa Llorens, Coordinatrice de l'ODAE romand  
022 310 57 30, 079 738 80 14, [melissa.llorens@odae-romand.ch](mailto:melissa.llorens@odae-romand.ch)

#### L'ODAE romand

Fondé en 2008, l'Observatoire romand du droit de l'asile et des étrangers (ODAE romand) s'efforce d'apporter un éclairage sur les conséquences sur le plan humain de l'application des lois sur l'asile et sur les étrangers, ainsi que de leurs durcissements successifs. À l'aide de son réseau composé d'une centaine de correspondants dans toute la Romandie, il documente des cas réels permettant d'alimenter un débat public souvent empreint d'amalgames et de contre-vérités.

Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE romand)

Case postale 270

1211 Genève 8

Tél. +41 22 310 57 30

[info@odae-romand.ch](mailto:info@odae-romand.ch)

[odae-romand.ch](http://odae-romand.ch)